Vous voulez bénéficier du prêt canadien?

- **Vous devez être admissible au programme. Vérifier votre admissibilité ici : *Maison Plus Verte***
- **Vous devez vous-même présenter votre demande de prêt.**

CONSEILS

- **Ne commencez aucune rénovation avant** que votre **demande de prêt** n'ait été soumise. Les rénovations amorcées avant la présentation de votre demande ne sont pas admissibles. Nous vous recommandons de ne commencer aucune rénovation avant que votre demande de prêt n'ait été approuvée. Si vous décidez de débuter vos rénovations avant l'approbation de votre demande de prêt et si finalement votre demande est rejetée, vous serez responsable de tous les coûts.
- Votre **demande** de prêt **doit indiquer toutes les rénovations que vous prévoyez** effectuer. Les rénovations qui n'y sont pas indiquées ne peuvent pas être ajoutées plus tard. **Vous ne pouvez faire qu'une seule demande de prêt.**
- Si vous décidez plus tard de ne pas effectuer certaines des rénovations comprises dans votre demande, les montants correspondant à ces rénovations seront soustraits de votre prêt avant le versement final. Le montant ajusté doit être d'au moins 5 000 $ pour que le prêt demeure admissible.
- Assurez-vous que **les soumissions des entrepreneurs** sont **claires** et indiquent le coût des rénovations écoénergétiques admissibles.

ÉTAPES

1. Faites effectuer une **visite avant travaux** et mentionner votre intérêt pour le prêt à notre service à la clientèle par courriel à: **info@legault-dubois.ca**
2. Planifiez vos travaux et **obtenez des soumissions**
3. Présentez votre **demande de prêt**
4. **Effectuez tous vos travaux eligible au prêt** et conservez les reçus et factures
5. Faites effectuer une **visite après travaux**
6. Réclamez et recevez le montant du prêt
7. Remboursez votre prêt au fil du temps

Pour plus d'information sur le programme de prêt canadien pour des maisons plus vertes, consultez le lien ci-contre :

En savoir plus

Legault-Dubois ne peut être tenu responsable de votre non-éligibilité au prêt canadien. Vous êtes responsables de vos propres démarches. Legault-Dubois est un organisme de service autorisé livrant des évaluations énergétiques pour les programmes Rénoclimat – Maisons plus vertes et non pas pour le prêt canadien.

.